

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2015

L'An Deux Mille Quinze, le vingt-quatre juin à dix-huit Heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Jacques THOMAS présente un pouvoir de Monsieur Hervé MASSARDIER

Excusés :
François DENISSIEUX

Objet : Considérant que cette année 2015, l'association intercommunale
Subvention pour « Pétanque muroise » reçoit d'autres clubs pour des compétitions dans
le projet de la le cadre des championnats du Rhône sur le territoire intercommunal.
pétanque
muroise Que le Syndicat Intercommunal Murois soutient et accompagne les associations intercommunales dont les projets favorisent le développement et le dynamisme du territoire intercommunal.

Considérant que le Président propose de soutenir la Pétanque muroise en lui octroyant une subvention de 200€ pour organiser ces compétitions.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- ACCORDE une subvention de 200 € à la pétanque muroise
- DIT que cette subvention sera inscrite au Chapitre 65 compte 6574 du budget primitif 2015
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 29 juin 2015

Le Président

Jean Pierre TALUT

